

Arrêté portant réglementation des coupures d'éclairage public sur le territoire de la commune

Le Maire de la commune de Saint-Maurice-Des-Lions

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2212-1 et L 2212-2 relatif à la police municipale dont l'objet est d'assurer le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques et notamment l'alinéa dans sa partie relative à l'éclairage,

Vu le code civil, le code de la route, le code rural et de la pêche maritime, le code de la voirie routière, le code de l'environnement,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation sur la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 41,

Vu la délibération du conseil municipal en date du 3 novembre 2022, relative à la politique en matière de réduction et de suppression d'éclairage public,

Considérant la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse, les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaires en faveur des économies d'énergies et de la maîtrise de la demande d'électricité et considérant qu'à certaines heures ou certains endroits l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue,

ARRETE :

Article 1^{er} : A compter du 8/11/2022, l'éclairage public sera totalement interrompu de 22 heures à 6 heures, sur l'ensemble de la commune du 1^{er} septembre au 30 avril de chaque année. Il sera totalement interrompu du 1^{er} mai au 31 août.

Article 2 : Le Maire de Saint-Maurice-Des-Lions est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

Il sera adressé copie pour information et suite à donner à :

- Monsieur le Préfet ;
- Monsieur le Directeur Départemental des Territoires ;
- Monsieur le Président du Conseil Départemental ;
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Confolens,
- Monsieur le Président du SDIS,
- Monsieur le Président du syndicat d'électricité.

Fait à Saint-Maurice-des-Lions, le 7/11/2022,

Le Maire, David CHEVALIER



AR Prefecture

016-211603378-20221103-2022_03_11_011-AR
Reçu le 08/11/2022

DIANE

016-211603378

